



CODESRIA



# CODESRIA

# 13

ème

Assemblée générale  
General Assembly  
Assembleia Geral  
الجمع العام الثالث عشر

**L'Afrique et les défis du XXIème siècle**  
**Africa and the Challenges of the Twenty First Century**  
**A África e os desafios do Século XXI**

إفريقيا وتحديات القرن الواحد والعشرين

**La consolidation des réformes institutionnelles : une condition nécessaire  
pour relever le défi du développement en Afrique**

Brahim El Morchid  
Université Cadi Ayyad, Marrakech

**5 - 9 / 12 / 2011**

Rabat Maroc / Morocco

Mises en place en Afrique depuis le début des années quatre-vingt, les politiques de développement d'inspiration libérale ont montré leurs limites dès le début des années quatre-vingt-dix. Les réformes économiques menées dans le cadre des Programmes d'Ajustements Structurels se sont soldées par des résultats assez mitigés. La réflexion s'est dès lors recentrée sur les raisons de cet échec et surtout les corrections à apporter pour permettre aux pays africains de combler leur retard. Une attention particulière a été accordée au rôle des institutions.

Conscients de l'importance stratégique des institutions, les pays africains se sont lancés dans un vaste programme de réformes au début des années quatre-vingt-dix. Le but était de créer les conditions favorables à l'émergence d'une économie de marché, d'assainir le paysage politique et social et d'asseoir les règles d'une bonne gouvernance. La révision de la constitution, l'organisation d'élections présidentielles et/ou législatives, la révision des lois régissant le cadre légal des affaires (codes des investissements, Code de travail, Code de commerce, système bancaire, assurance, etc.), la modernisation de l'appareil judiciaire, le renforcement des Droits de l'homme, la moralisation de la vie publique, le renforcement du rôle de la société civile et des médias, l'amélioration des conditions de la femme, sont autant de mesures prises par la majorité des pays africains dans le cadre de cette deuxième génération de réformes. On peut dès lors s'attendre à une amélioration significative des institutions en Afrique. Mais malheureusement, telle n'est pas encore le cas. Dans une étude portant sur 24 pays africains, Elmorchid (2010) dresse un bilan assez mitigé des institutions africaines. L'auteur considère que ces institutions demeurent insuffisantes pour assurer une relance soutenue. Ce résultat témoigne de l'incapacité des pays africains à amorcer un véritable changement positif en matière d'amélioration de la qualité de leurs institutions.

Une problématique d'une importance singulière est qu'il n'existe pas de réflexion suffisante à propos de la lenteur observée dans les réformes institutionnelles en Afrique. Et c'est pour contribuer à la relance du débat sur cette question que nous avons choisi d'analyser ce thème. L'objectif est de mener un exercice analytique sur les dysfonctionnements constatés lors de la conception et surtout l'exécution des réformes institutionnelles en Afrique.

L'hypothèse principale que nous débordons est qu'en dépit des réformes institutionnelles entreprises, les institutions formelles africaines sont globalement de mauvaise qualité. En même temps, ces réformes ont été conçues et implémentées sans tenir compte des réalités locales préexistantes. Or, en Afrique, un fort décalage subsiste entre les institutions formelles

et les institutions informelles. Les institutions formelles sont généralement importées (droits de propriété, règles légales, marchés, organisation, contrats, etc.). Et à l'évidence, elles fonctionnent en opposition avec les institutions informelles (traditions, habitudes comportementales, coutumes, normes sociales, croyances culturelles, etc.).

Dans ces conditions, on comprend que pour relever le défi du développement, les pays africains sont appelés non seulement à corriger et accélérer leurs réformes institutionnelles, mais surtout à déployer un effort d'adaptation des institutions imposées par les Organismes de *Bretton Woods* aux institutions locales. Un certain équilibre paraît donc nécessaire entre les institutions formelles indispensables au fonctionnement du marché, et les institutions informelles qui incarnent les réalités et les structures locales des pays africains. Les décideurs publics africains doivent faire preuve d'imagination afin de trouver un compromis entre ces deux catégories d'institutions. Le modèle chinois offre un exemple éloquent de ce genre de compromis.